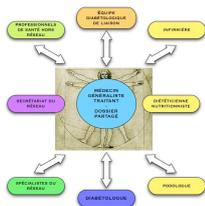


27. PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE GLYCÉMIQUE

Systematique ou non ?



LA PRESCRIPTION DE L'AUTOSURVEILLANCE GLYCÉMIQUE NE DOIT PAS ÊTRE SYSTEMATIQUE CHEZ LES DIABÉTIQUES DE TYPE 2

Les indications (HAS 2006) :

Chez les diabétiques insulino traités

Chez les patients chez qui l'insuline est envisagée...

à court ou moyen terme avant sa mise en route

Chez les patients traités par insulinosécréteurs...

afin de rechercher ou de confirmer une hypoglycémie et d'adapter si besoin la posologie de ces médicaments

Afin d'améliorer l'équilibre glycémique...

lorsque l'équilibre n'est pas atteint , comme instrument d'éducation permettant d'apprécier l'effet de l'activité physique, de l'alimentation et du traitement. Une auto surveillance plusieurs fois par semaine, à heure variable, est recommandée dans ce cas.

Dans tous les cas, la prescription et l'utilisation de l'autosurveillance glycémique doit s'inscrire dans une démarche bien construite et aider aux choix thérapeutiques de concert avec le patient et son entourage.

L'autosurveillance passive ne débouchant pas sur des conséquences thérapeutiques (meilleure observance, adaptation des doses) n'est pas recommandée.